



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**OFFICIEL 66 N°10 DU 14/10/22
SAISON 2022/2023**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2022/2023**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 13/10/22

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Présidente : Aline GARRIGUE
Secrétaire Général : Vincent GRISORIO
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

Mairie de TOULOUGES : du 07/10/22, informant d'un changement de projet dans le cadre du financement FAFA pour le réaménagement des installations sportives de la ville de Toulouges. Pris note, transmis à la LFO pour information.

APPEL A CANDIDATURE

L'AG Financière du District de Football des P-O aura lieu le Samedi 03/12/22 à 10h00.

Les clubs qui souhaitent accueillir cette assemblée doivent en formuler la demande par écrit avant le jeudi 03/11/22.

U19

Suite au retrait du FC LE SOLER, il ne reste plus que 3 équipes en Championnat U19, sachant que le RF CANOHES TOULOUGES a engagé une équipe 3 en Séniors D4 (ne partira pas en U19) et que le FC ALBERES-ARGELES a demandé le report de ses matches en prévision du devenir de ce championnat. La compétition est annulée, ainsi que le Coupe du Roussillon U19 (4 équipes minimum pour créer une coupe). **Le compte des clubs sera crédité des frais d'engagement.**

Pour la Coupe d'Occitanie U19, seules les 3 équipes de Ligue pourront être qualifiées d'office pour la phase régionale.

Coupe d'Occitanie U19

1. USEPMM (U18 R2)
2. CANET RFC (U18 R)
3. OC PERPIGNAN (U18 R)

Règlement Coupe d'Occitanie U19 : cette compétition est ouverte aux équipes engagées en Championnat U18 ou U19.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U17 F

2 équipes des P-O engagées RF CANOHES TOULOUGES et FC DES ASPRES. Le Bureau du Comité Directeur met le dossier en suspens concernant cette compétition.

U15 F

5 équipes engagées :

RF CANOHES TOULOUGES,
FC ALBERES-ARGELES,
ENT. CABESTANY – USEPMM,
FC LATOUR BAS ELNE,
AS PRADES.

• Le Bureau du Comité Directeur valide la création de cette compétition. Début du Championnat le 13/11/22.

U13

4 équipes sollicitent l'engagement d'une équipe supplémentaire : FC THUIR, FC LAURENTIN, US BOMPAS et RC PERPIGNAN SUD en attente de confirmation. La **création d'une poule de 4 ou 6 clubs maximum nouveaux engagés a été proposée aux clubs.** Début du championnat après les vacances scolaires.

Engagements par courriel avant le 1^{ER} NOVEMBRE 2022. Les clubs ont été relancés par courriel le 11/10/22 pour savoir s'ils souhaitaient s'inscrire en U13 pour créer cette poule.

FUTSAL SENIORS

Engagements en CHAMPIONNAT

1. FC BANYULS SUR MER 1
2. FC BANYULS SUR MER 2
3. FC ST CYPRIEN
4. INTERFUTSAL PAYS CATALAN

COUPE DU ROUSSILLON (4 équipes minimum pour la création d'une Coupe)

1. FC BANYULS SUR MER
2. EMPIRE FUTSAL 66
3. INTERFUTSAL PAYS CATALAN

SALLES :

Gymnase Jacques MORET à Banyuls Sur Mer le mardi et le dimanche de 19h30 à 22h00
Salle du Levan à ST NAZAIRE le samedi à partir de 19h00

• Le Bureau du Comité Directeur met le dossier en suspens concernant cette compétition.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEMANDE DE DEROGATION

OC PERPIGNAN : du 11/10/22, demandant une dérogation pour aligner plus de 4 mutés pour la 2^{ème} phase U15, où son équipe devrait évoluer en D2 ou D3. Le Bureau du Comité Directeur informe qu'il n'a pas compétence pour déroger aux règlements généraux de la FFF :

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation" RG de la FFF

*Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et **Districts des catégories U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match **est limité à QUATRE dont UN MAXIMUM ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

M. ZEGHARI Ahmed intègre la Commission Technique.

M. FRATANI André intègre la Commission des Finances.

Prochaine réunion plénière le jeudi 03/11/22 à 18h30

Le Président Délégué
Marc WATELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO



Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 11/10/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude RICHARD

Présents : Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Régis SANCHEZ, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION SENIORS

DEMANDE D'ENGAGEMENT EN SENIORS D4

Vu la demande d'engagement supplémentaire en seniors D4 formulée par le RF CANOHES TOULOUGES (courriel du 11/10/22). Cette équipe est intégrée en Poule B à la place de l'exempt. Les matches ci-après doivent se rattraper comme suit :

- D4 P/B du 18/09 N°24786069 FC POLLESTRES / RF CANOHES TOULOUGES 3 remis au 30/10/22
- D4 P/B du 02/10 N°24786074 RF CANOHES TOULOUGES 3 / FC LATOUR BAS ELNE remis au 11/12/22
- D4 P/B du 16/10 N°24786077 FC BANYULS SUR MER / RF CANOHES TOULOUGES 3 à jouer à la date fixée si possible pour les 2 clubs, à savoir le 16/10 ; à défaut remis au 20/11/22.

TIRAGE 4EME TOUR DE COUPE D'OCCITANIE SENIORS

Tirage effectué par Marc WATTELLIER, Président Délégué du District des P-O.

- **4^{ème} tour** :

Matches le 30/10/22 sur le terrain du club 1er nommé. En cas de terrain indisponible la rencontre doit être inversée.

Entrée en lice des 3 clubs qualifiés du tour 3 + l'exempt du tour 3 + les 2 R1 USEPMM et CANET 2 :

6 équipes : 3 matches = 3 qualifiés pour les 1/32èmes de Finale organisés par la LFO

FC VILLELONGUE D1	CANET RFC 2 R1
SC PERPIGNAN NORD R3	FC ALBERES-ARGELES 2 D1
FC VINCA D1	USEPMM R1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SECTION JEUNES

CORRESPONDANCE

FC LAURENTIN : du 07/10/09/22, demandant l'engagement d'une équipe U13 supplémentaire. Pris note.

FC LE SOLER : du 07/10/22, informant du retrait de son équipe en Championnat U19 (+ Coupe d'Occitanie et Coupe du Roussillon). Pris note.

MATCH A REJOUER

- **Retour Commission des Règlements & Contentieux (match à rejouer) :**
- U13 P/C du 24/09 N°25014670 US BOMPAS / FC LATOUR BAS ELNE : Nouveau jeu le mercredi 19/10/22 avec 2 arbitres officiels à la charge des 2 clubs.
- U15 P/A du 24/09 N°25001219 FC CERET / PERPIGNAN AC : Nouveau jeu le mercredi 19/10/22.

MATCHES REMIS

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des rencontres :

Tous ces matches sont remis au mercredi 19/10/22

U17 P/A du 08/10 N°50419.1 USEPMM BAHO P 3 / OCP
U17 P/A du 08/10 N°50420.1 FC LATOUR BAS ELNE / ASPM
U17 P/C du 08/10 N°50509.1 SALEILLES OC / AVENIR FOOT CATALAN 3
U17 P/C du 08/10 N°25001000 FOURQUES - TROUILLAS / US BOMPAS
U15 P/B du 08/10 N°50592.1 USEPMM BAHO PEZILLA 3 / FC ALBERES-ARGELES
U15 P/D du 08/10 N°50648.1 SALEILLES CABESTANY / FC LATOUR BAS ELNE
U15 P/D du 08/10 N°50645.1 FC LAURENTIN 2 / OCP
U13 P/A du 08/10 N°50718.1 BAHO PEZILLA 2 / FC VINCA
U13 P/B du 08/10 N°50749.1 CABESTANY OC 2 / CANET RFC 2
U13 P/B du 08/10 N°50747.1 FC CERET / SALEILLES OC
U13 P/C du 08/10 N°50774.1 BAHO PEZILLA / FC LAURENTIN
U13 P/D du 08/10 N°50803.1 USEPMM 4 / FC LA SOLER 3
U13 P/E du 08/10 N°50969.1 AS BAGES / OL HAUT VALLESPIR
U13 P/E du 08/10 N°50968.1 SC PORT-VENDRES / CANET RFC 5
U13 P/F du 08/10 N°50861.1 FC ST CYPRIEN / USEPMM 3
U13 P/F du 08/10 N°50858.1 AVENIR FOOTBALL CATALAN 3 / SP PERPIGNAN NORD
U13 P/G du 08/10 N°50888.1 ENT. ASPTT – USEPMM / AVENIR FOOTBALL CATALAN 4
U13 P/H du 08/10 N°50924.1 USEPMM 2 / FC BARCARES MEDITERRANEE

- **Remis au 22/10/22** (déjà 1 match à rejouer le 19/10 pour le FC LATOUR BAS ELNE)
U13 P/C du 08/10 N°50777.1 FC LATOUR BAS ELNE 2 / USEPMM

ENGAGEMENT FESTIVAL FOOT U13 PITCH GARÇONS

Tirage au sort du 1er tour le 25/10/22 à 17h00. Matches le 26/11.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Clubs engagés :

1. FC PIA
2. FC LE BOULOU SJPC
3. FC DES ASPRES
4. FC LATOUR BAS ELNE
5. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
6. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
7. FC THUIR 1
8. FC THUIR 2
9. AS PEYRESTORTES
10. FC POLLESTRES
11. US BOMPAS
12. FC PORT-VENDRES
13. AS PRADES
14. RC PERPIGNAN SUD
15. FC VILLELONGUE
16. FC CERDAGNE
17. FC ALBERES-ARGELES 1
18. FC ALBERES-ARGELES 2
19. CANET RFC 1
20. CANET RFC 2
21. SALEILLES OC
22. FC BARCARES MEDITERRANEE
23. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
24. AVENIR FOOTBALL CATALAN 2
25. AVENIR FOOTBALL CATALAN 3
26. AVENIR FOOTBALL CATALAN 4
27. FC BAHO-PEZILLA
28. FC LE SOLER 1
29. FC LE SOLER 2
30. FC LE SOLER 3
31. FC BECE VALLEE DE L'AGLY
32. RF CANOHES TOULOUGES
33. PERPIGNAN AC
34. FC LAURENTIN 1
35. FC LAURENTIN 2
36. USEPMM 1
37. USEPMM 2
38. USEPMM 3
39. USEPMM 4
40. CABESTANY 1
41. CABESTANY 2
42. SPORTING PERPIGNAN NORD 1
43. SPORTING PERPIGNAN NORD 2
44. ASPTT PAYS CATALAN

- CANET RFC 3 : équipe féminine reversée en Festival Foot U13 Pitch filles

AMENDES

FC PIA : **100€** - Forfait d'équipe sur le match U17 P/A du 08/10 SC PORT-VENDRES / FC PIA.

NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT : **50€** - Forfait d'équipe sur le match U13 P/G du 08/10 FC ALBERES-ARGELES 3 / NEFIACH RC.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Tirage Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 le 18/10/22 à 17h00

COUPE DU ROUSSILLON U17

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE
2. AS PRADES
3. AVENIR FOOTBALL CATALAN
4. CABESTANY OC
5. CANET RFC
6. ENTENTE CERET / ASPRES
7. USEPMM
8. FC ALBERES-ARGELES
9. FC CERDAGNE
10. FC LATOUR BAS ELNE
11. FC LAURENTIN
12. FC LE BOULOU SJPC
13. FC LE SOLER
14. FC PIA
15. FC PORT- VENDRES
16. OC PERPIGNAN
17. RF CANOHES TOULOUGES
18. SALEILLES OC
19. SO RIVESALTES
20. SPORTING PERPIGNAN NORD
21. FC THUIR

COUPE DU ROUSSILLON U17 : 21 équipes

- Cadrage 1er tour
- **Matches le 06/11/22**
- 10 clubs : 5 matches = 5 qualifiés + 11 exempts - Reste 16 équipes

COUPE DU ROUSSILLON U15

1. AS PRADES
2. AVENIR FOOTBALL CATALAN
3. CANET RFC
4. ENT. SALEILLES / CABESTANY
5. USEPMM
6. ENTENTE VINCA / NEFIACH
7. FC ALBERES-ARGELES
8. FC BECE VALLEE DE L'AGLY
9. FC CERDAGNE
10. FC CERET
11. FC DES ASPRES
12. FC LATOUR BAS ELNE
13. FC LAURENTIN
14. FC LE BOULOU SJPC
15. FC LE SOLER
16. FC PIA
17. FC ST CYPRIEN
18. FC THUIR
19. FC VILLELONGUE
20. OC PERPIGNAN



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

21. SALANCA FC
22. SO RIVESALTES
23. SPORTING PERPIGNAN NORD
24. US BOMPAS

COUPE DU ROUSSILLON U15 : 24 équipes

- Cadrage 1er tour

- **Matches le 06/11/22**

- 16 clubs : 8 matches = 8 qualifiés + 8 **exempts** - Reste 16 équipes

COUPE DU ROUSSILLON U13

1. AS BAGES
2. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE
3. AS PEYRESTORTES
4. AS PRADES
5. AVENIR FOOTBALL CATALAN
6. CABESTANY OC
7. CANET RFC
8. FC ALBERES-ARGELES
9. FC BAHO PEZILLA
10. FC BARCARES MEDITERRANEE
11. FC CERDAGNE
12. FC CERET
13. FC LATOUR BAS ELNE
14. FC LAURENTIN
15. FC LE BOULOU SJPC
16. FC LE SOLER
17. FC PIA
18. FC POLLESTRES
19. FC PORT-VENDRES
20. FC ST CYPRIEN
21. FC THUIR
22. FC VILLELONGUE
23. FC VINCA
24. NEFIACH SPORT
25. OC PERPIGNAN
26. RC PERPIGNAN SUD
27. RF CANOHES TOULOUGES
28. SALANCA FC
29. SALEILLES OC
30. SPORTING PERPIGNAN NORD
31. US BOMPAS
32. USEPMM

COUPE DU ROUSSILLON U13 : 32 équipes

- **16ème : matches le 05/11/22**

- 32 équipes : 16 matches = 16 qualifiés - Reste 16 équipes

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire de Séance
J-C RICHARD

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Féminines

REUNION DU 12/10/22

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : Patricia BREUX, Charles PLANAS

Excusés : Jean-Pierre COUCHEZ, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

MATCH REMIS

Féminines à 8 du 08/10 N°51624.1 FC THUIR / AVENIR FOOT CATALAN remis au 30/10/22

Tirage Coupe du Roussillon Féminines à 8

Assistent au tirage : Lydia CLAUDEL et Philippe REFFIER

CLUBS ENGAGES EN COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8

1. AVENIR FOOTBALL CATALAN
2. OL DU HAUT VALLESPIR
3. AS PRADES
4. FC LE BOULOU SJPC
5. FC THUIR
6. FC POLLESTRES 2
7. FC BARCARES MEDITERRANEE
8. PERPIGNAN ESPOIR FÉMININ 1
9. CANET RFC 2
10. CABESTANY OC

TIRAGE DU 1ER TOUR (CADRAGE)

4 clubs : 2 matches + 6 exempts

Date des matches le **30/10/22 sur le terrain du club 1er nommé.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée.

CABESTANY OC	FC BARCARES MEDITERRANEE
FC POLLESTRES 2	CANET RFC 2

Exempts : FC THUIR, AVENIR FOOT CATALAN, FC LE BOULOU SJPC, PERPIGNAN ESPOIR FÉMININ, OL DU HAUT VALLESPIR, AS PRADES

La Présidente
A. COUEFFEC

La Secrétaire de Séance
P. BREUX

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 12/10/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présent : Gérard PEREZ

Excusés : Hassan ACHLOUJ, Jean-Pierre COUCHEZ, Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match U17 P/A du 08/10/22 N°2500835

ENTENTE USEPMM BAHO PEZILLA 3 / OC PERPIGNAN

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel.

DOSSIER EN SUSPENS

Match de CHALLENGE BAZATAQUI du 09/10/22 N°25222390

ASPTT PAYS CATALAN / FC PIA

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par le FC PIA.

DOSSIER EN SUSPENS

Match de CHALLENGE BAZATAQUI du 09/10/22 N°25222391

US BOMPAS 2 / FC POLLESTRES

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par le FC POLLESTRES.

DOSSIER EN SUSPENS

LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline

Prochaine réunion le 19/10/22

LE SECRETAIRE

M. PISCITELLO Joseph

Commission de Discipline et d’Ethique

REUNION DU 12/10/22

Président de Séance : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Claude POURCEL, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les décisions disciplinaires sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D’APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l’Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l’équité sportive, la Commission décide de lever l’effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d’appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

3.4.1.2 L’appel interjeté par l’assujetti intéressé :

- Lorsqu’il s’agit d’une personne physique, l’appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l’appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l’une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d’une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l’appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

***Les sanctions disciplinaires sont consultables :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

○ rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l’ouverture de dossiers

○ et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Sanctions inférieures ou égales à cinq matches de suspension :

Affaires jugées « sur pièces », sans convocation, sauf si le club ou le licencié demande assez tôt à être auditionné.

- Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n’est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l’arbitre et/ou faisant l’objet d’un rapport d’un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre, auprès de l’organe disciplinaire compétent en vertu de l’article 3.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

Prochaine réunion le 19/10/22

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE

Commission des Arbitres

REUNION DU 12/10/22

Présents : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et dossiers qui lui sont soumis.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. ZERMANE Nolhan : 06/11/2022 + 03/12/2022
- Indisponibilité de M. PONCET Alexis : 05/11/2022 + 15/10/2022
- Indisponibilité de M. SACHA Bruno : 24/10/2022 => 06/11/2022
- Indisponibilité de M^{elle} CAZORLA Célya : 24/10/2022 => 06/11/2022
- Indisponibilité de M. AUGUET Mathis : 09/10/2022 + 15 & 16/10/2022
- Indisponibilité de M. EL OUALI Yahya : 06/11/2022 + 19/11/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane : 15/10/2022 + 26/10/2022 => 29/10/2022 + 01/11/2022
- Indisponibilité de M. IGNAKI BATALLA Llasat : 22 & 23/10/2022
- Indisponibilité de M. GENTELET Jérémy : 28/10/2022 => 31/10/2022
- Indisponibilité de M. BELACEL Adam : 16/10/2022
- Indisponibilité de M. KHAIROUN Youssef : 22 & 23/10/2022
- Indisponibilité de M. ROYER Greg : 15 & 16/10/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal : 26/10/2022 => 06/11/2022
- Indisponibilité de M. GAUTERON Elliott : 15 & 16/10/2022
- Indisponibilité de M. BRISSY Noha : 16/10/2022
- Indisponibilité de M. SERAFIM Miguel : 16/10/2022
- Indisponibilité de M. GENIEVRE Thierry : 10/10/2022 => 23/10/2022
- Indisponibilité de M. BOUTOUBA Mustapha : 15/10/2022 + 20/10/2022 => 06/11/2022
- Indisponibilité de M. NIETO Evan : 15/10/2022
- Indisponibilité de M. PRAL Yanis : 12/11/2022 + 03/12/2022

CONSEIL DE L'ORDRE

- 1 arbitre rappelé à l'ordre pour indisponibilité tardive
- 1 arbitre non désigné pour 2 week-ends pour indisponibilité tardive

La CDA